

Mise en œuvre sous
Avis Technique



ISOLER LES COMBLES PERDUS SOUFFLAGE DE LAINE DE ROCHE ROCKPRIME 004



TECHNIQUE

Isolation des combles perdus par soufflage de laine de roche, à l'aide d'une machine pneumatique.

DÉFINITION DU PRODUIT

ROCKPRIME 004: Laine de roche en flocons conditionnée en sacs de 20 kg.
Sa masse volumique de mise en œuvre est comprise entre 21 et 25 kg/m³ pour les chantiers courants.

AVANTAGES

- Produit certifié ACERMI.
- Mise en œuvre sous Avis Technique.
- Rapidité de mise en œuvre.
- Continuité du matelas d'isolation (suppression des ponts thermiques).
- Stabilité de l'isolation soufflée.
- Résistance aux courants d'air: pas de fixateur.
- Adaptation parfaite aux combles difficiles d'accès (faible hauteur sous faîtage, trappe réduite, fermette).

PERFORMANCES

RÉSISTANCE THERMIQUE

ROCKPRIME 004 est certifié ACERMI selon le certificat n° 01/D/15/665.

RÉSISTANCE THERMIQUE SOUHAITÉE (en m ² .K/W)	ÉPAISSEUR SOUHAITÉE (en mm)	POUVOIR COUVRANT (en kg/m ²)	NOMBRE DE SACS pour 100 m ²
2,0	90	1,95	9,7
2,5	115	2,40	12,1
3,0	135	2,90	14,5
3,5	160	3,35	16,9
4,0	180	3,85	19,3
4,5	205	4,35	21,7
5,0	225	4,80	24,1
5,5	250	5,30	26,5
6,0	270	5,80	28,9
6,5	295	6,25	31,3
7,0	315	6,75	33,8
7,5	340	7,20	36,2
8,0	360	7,70	38,6
8,5	385	8,20	41,0
9,0	405	8,65	43,4

Conseil Rockwool - RT 2005: Pour un R entre 6 et 8 m².K/W, choisir ROCKPRIME 004 entre 270 et 360 mm d'épaisseur.

ROCKWOOL®

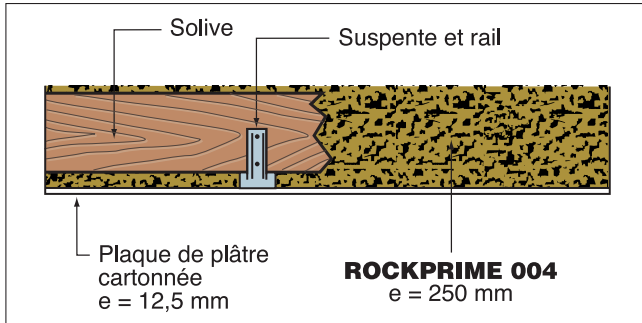
PERFORMANCE ACOUSTIQUE

ROCKPRIME 004 permet de répondre aux exigences d'isolement vis-à-vis des bruits extérieurs.

Rapport d'essais CSTB n° 30697/2 :

$R_A = 57$ dB

$R_{A,Tr} = 51$ dB.



COMPORTEMENT AU VENT

■ Le CSTB a étudié la résistance au vent de la laine de roche ROCKPRIME 004 à la soufflerie climatique Jules Verne de Nantes.

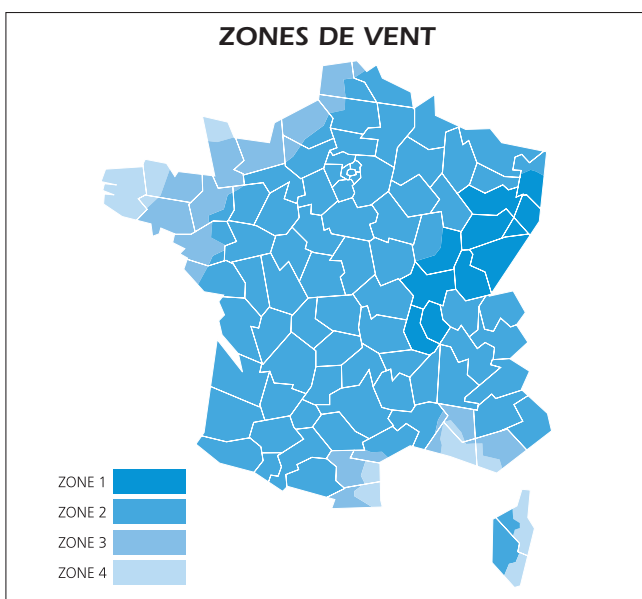
Etude EN-AEC 98.74C réalisée en 1998 et étude complémentaire EN-CAPE 05.115C-V0 réalisée en 2005.

L'étude complémentaire a été réalisée avec des vitesses de vent allant jusqu'à 35m/sec, ce qui correspond à des périodes de retours de 50 ans pour les zones de vent 1-2-3 et 4, c'est-à-dire la France européenne.

Ces essais montrent que l'intégrité de l'isolation est globalement conservée pour des vitesses de vent caractéristiques.

NOTA BENE :

- Son application ne nécessite pas l'emploi d'une colle ou d'un fixateur.
- Son application ne nécessite pas de mettre en place un quelconque dispositif sous la couverture afin d'atténuer le passage au vent.



La laine de roche ROCKPRIME 004 pérennise l'isolation thermique du bâti pour une occurrence-temps de 50 ans dans les 4 zones de vent.

DURABILITÉ

Le tassement de la laine ROCKPRIME 004 est négligeable : rapport d'essais CSTB n° H001-035.

SÉCURITÉ INCENDIE

ROCKPRIME 004 est incombustible (Euroclasse A1) PV CSTB n° RA05-0210. Il ne contribue donc pas au développement de l'incendie.

COMPORTEMENT A L'EAU

Les produits en laine de roche ROCKWOOL ne retiennent pas l'eau et possèdent une structure non capillaire. Grâce à sa structure ouverte, la laine de roche offre une forte perméabilité à la vapeur d'eau.

Elle n'est pas altérée sous l'effet d'éventuelles condensations dans la structure même du bâtiment.

MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION DU CHANTIER

- Inspecter le plancher, retirer les objets éventuels et boucher les ouvertures à travers lesquelles la laine pourrait s'échapper (sans obstruer les orifices de ventilation).
- Aménager l'accès du comble en construisant un cadre autour de la trappe pour retenir la laine.
- Repérer les boîtiers de dérivation électrique ou d'antenne TV présents dans le comble. Les repères doivent être situés hors du volume destiné à recevoir l'isolant.
- Vérifier la conformité de la ventilation avec les DTU Couverture (voir le paragraphe «TEXTES DE RÉFÉRENCE»).

SOUFFLAGE

■ Préparation de la machine

- Placer la machine le plus près possible de l'accès au comble et introduire le tuyau dans le comble.
- Disposer le tuyau dans le comble de façon à éviter les coudes.
- Procéder au réglage de la machine pour obtenir le résultat correspondant aux exigences requises (épaisseur et pouvoir couvrant).

■ Soufflage

- L'opérateur situé devant la machine l'alimente avec la laine ROCKPRIME 004.
- L'épaisseur minimum de laine est repérée sur les bois de charpente ou à l'aide de piges graduées.
- L'applicateur situé dans le comble effectue le soufflage, en répartissant régulièrement le produit.
- Masse volumique apparente en œuvre : environ 21 à 25 kg/m³ (pour un comble perdu).

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

- Contrôler l'épaisseur au fur et à mesure de l'avancement du chantier par exemple à l'aide d'une jauge de contrôle normalisée.
- Contrôler le pouvoir couvrant à l'aide du nombre de sacs mis en œuvre rapporté au nombre de sacs minimum pour 100 m² requis par le certificat ACERMI.
- Faire l'état des lieux du chantier réalisé en renseignant la fiche contrôle chantier. Accrocher celle-ci à un endroit facile d'accès pour consultation.

TRAÇABILITÉ DU CHANTIER

En conformité avec l'Avis Technique CSTB n° 20/04-46 de ROCKPRIME 004, l'applicateur agrafe, avec la fiche de contrôle chantier, les étiquettes des sacs de laine de roche utilisés.

IMPORTANT

- Lorsque le comble est normalement ventilé selon les règles des DTU série 40 Couverture, la pose d'un pare-vapeur n'est pas nécessaire.
- La présence d'un pare-neige ou d'un écran de couverture doit amener à créer une ventilation du comble de 1/500^e de la surface de la couverture. Cette ventilation peut être créée dans les pignons, dans le tiers supérieur du comble. Cette disposition étant mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de poser un pare-vapeur.
- Dans des cas spécifiques comme les combles en climat de montagne ou lorsqu'une surface de répartition est prévue au-dessus de l'isolant, une étude doit déterminer le type, la performance et les détails de pose du pare-vapeur.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les produits et systèmes ROCKWOOL doivent être mis en œuvre conformément aux textes de référence cités ci-dessous :

RÉGLEMENTATION

- Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - J.O. du 25 mai 2006.
Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles des bâtiments - J.O. du 25 mai 2006.
- Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit - J.O. du 28 juin 1996.
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation - J.O. du 5 mars 1986.

NORMES DE MISE EN ŒUVRE

- Tous les D.T.U. en vigueur de la série 40 traitant des différents types de couverture.
- D.T.U. 31.2 : « Maisons traditionnelles à ossature bois ».

AVIS TECHNIQUE

- CSTB n° 20/04-46.

CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

La laine de roche en flocons ROCKPRIME 004 est livrée en sacs plastique de 20 kg (dimensions 73,5 x 48 x 35 cm) palettisés. Les sacs ou palettes doivent être stockés sous abri.

ROCKWOOL®
LA PROTECTION INCENDIE

ROCKWOOL FRANCE S.A.S.
111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
Téléphone 33 (0)1 40 77 82 82
Télécopieur 33 (0)1 45 86 80 75
www.rockwool.fr